ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gers

MAJ le 25/04/2022

FICHE DE POSTE

Coordonnateur d'une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)

Poste	→ Coordonnateur d'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) → Poste ouvert aux enseignants spécialisés titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent. Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, le coordonnateur d'UEMA exerce ses activités sous la responsabilité conjointe de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH) et de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription d'implantation. Cet enseignant spécialisé assure ses missions au sein d'une école maternelle, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement porteur de l'unité. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par les Inspecteurs ASH de l'éducation nationale.
Missions	**Piloter le projet de l'UEMA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels en veillant à :** - respecter le cahier des charges national ; - effectuer un lien régulier avec la direction de l'école afin d'inclure au maximum les élèves dans la vie des classes et de l'école en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers ; - élaborer l'organisation de la classe et des enseignements ; - alterner les prises en charge éducatives et les temps d'enseignement afin de respecter les particularités de chaque enfant. **Mettre en œuvre une démarche d'évaluation et dans cette optique :** - organiser la démarche d'évaluation pédagogique des enfants ; - mettre en adéquation les attendus en termes d'apprentissages scolaires et éducatifs ; - réaliser avec les partenaires les évaluations qui permettent l'évolution des projets des enfants relevant de l'UEMA ; - participer à l'élaboration du projet particulier de scolarisation de chaque enfant. - concevoir des évaluations élèves en fonction des attendus de fin de cycle de manière à ajuster les enseignements au plus près des besoins et à garantir leurs progrès. - évaluer régulièrement les enfants en travaillant en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.

	S'inscrire dans une dynamique pleinement partenariale et : - favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'établissement médicosocial porteur de l'UEMA. - veiller, en lien avec l'équipe enseignante, à la prise en compte de l'unité d'enseignement au sein du projet de l'école ; - participer au fonctionnement de l'école (conseil de maîtres, équipe pédagogique, projets…) ; - être une personne ressource en lien avec l'équipe médicosociale pour des actions de sensibilisation auprès des élèves et de la communauté éducative ; - analyser avec les parents, en lien avec l'équipe médicosociale, les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel ; - intégrer à la démarche pédagogique les principes relatifs aux stratégies éducatives adaptées au fonctionnement des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme (prévoir toute adaptation efficace auprès de chacun des enfants, à partir des observations effectuées lors des situations d'apprentissage) ; - partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des enfants (fiche d'inclusion, emploi du temps, outils de l'élève, cahier de liaison avec les familles…).
Conditions d'exercice	La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an. À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN-ASH et l'IEN de circonscription dont dépend l'école où se situe l'UEMA.
Compétences et qualités requises	Être capable de : - travailler en équipe et fédérer les professionnels autour des projets des enfants ; - veiller à tenir compte le plus possible du comportement des enfants afin de poser rapidement le geste professionnel adapté ; - faire preuve d'aisance relationnelle, d'écoute et de communication ; - faire preuve de discrétion professionnelle. Avoir des connaissances solides sur : - les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (Haute Autorité de Santé) ; - les troubles du spectre de l'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques ; - les enjeux de l'École inclusive.
Personne à contacter	Maud MOREL, IEN ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers sdei32@ac-toulouse.fr ou 05 67 76 51 58